



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du : 20/03/2024

Présents : MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Dominique Delbecque, Mmes Martine Léger, Virginie Godan.

Absent excusé : M. Jean-Claude Ledoublée (ayant donné pouvoir à M. Claude Ledoublée).

Absente : Mme Marie-Claude Le Blond.

Secrétaire de séance : M. Jérôme Joly est désigné secrétaire de séance.

### **Rappel de la réforme des formalités postérieures aux réunions du Conseil municipal :**

L'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311, en date du 07 octobre 2021, portent réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur, et, de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Ils sont entrés en vigueur au 1er juillet 2022.

Cette réforme modifie aussi les formalités postérieures à la séance du Conseil municipal. Le compte rendu du Maire est supprimé et est remplacé par la liste des délibérations. Le procès-verbal de séance est approuvé à la séance suivante et doit être publié sous 8 jours. Conformément aux dispositions de cette réforme, le Conseil a choisi, lors de la séance du 13 juin 2022 de diffuser le procès-verbal de ses réunions sur le site Internet de la commune, et de compléter cette diffusion par un affichage sur le panneau de la Mairie.

**Les décisions du Conseil Municipal sont susceptibles d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.**

### **Délibérations :**

	<b>Délibération</b>	<b>Votes</b>
001	<b>Approbation du procès-verbal de la réunion du 07/02/2024 :</b> Le procès-verbal est adopté, après modification demandée par M. Dominique Delbecque et validée par le Conseil, par 13 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan), 1 voix contre (M. Dominique Delbecque) malgré la prise en compte de la modification demandée par ce dernier.	Adopté, 13 voix pour, 1 voix contre.
002	<b>Personnel communal – Délibération instaurant la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :</b> <b>Délibération n° 2024-03-012</b> Il est proposé au Conseil d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle telle que définie par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale, en appliquant le barème prévu par décret.  Cette proposition est approuvée à l'unanimité.	Adopté à l'unanimité.
003	<b>Travaux de rénovation énergétique de la Mairie – Demandes de subventions État au titre de la DETR et de Fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Cotentin (annule et remplace la délibération 2024 01 001 du 24/01/2024) :</b> <b>Délibération n° 2024-03-013</b> Suite à une modification de tarif d'Enedis, il est nécessaire d'actualiser les demandes de subventions, ainsi que le plan de financement de cet investissement.  Cette délibération annule et remplace la délibération 2024 01 001 du 24/01/2024).	Adopté à l'unanimité.

	Cette actualisation est approuvée à l'unanimité.	
004	<p><b>Extension du réseau électrique – Parcelle AK n° 363 sise Rue de la Madeleine :</b>  <b>Délibération n° 2024-03-014</b></p> <p>Cette extension a pour but d'alimenter une parcelle constructible. L'autorisation de la commune est nécessaire, et il est proposé que le coût de cette extension, pouvant alimenter une autre parcelle reste à la charge de la commune (1.082.50 € HT pour 85 m). La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	Adopté à l'unanimité.
005	<p><b>Révision du profil de vulnérabilité de la Plage de Landemer :</b>  <b>Délibération n° 2024-03-015</b></p> <p>L'eau de baignade de la plage de Landemer a été classée en qualité suffisante à l'issue de la saison 2022. Le profil de vulnérabilité de cette plage, établi en décembre 2011, doit donc faire l'objet d'une révision. Le Département a mis en place un dispositif pour proposer ses services afin de répondre à cette obligation, d'un coût total de 6.270 €. L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) participe au financement de ces travaux à hauteur de 80 %, et le Département garde 10 % de ce montant à sa charge. Le reste à charge pour la commune est de 627 €. Il est donc proposé au Conseil d'adhérer à ce dispositif.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	Adopté à l'unanimité.
006	<p><b>Communauté d'Agglomérations du Cotentin – Convention pour la télédéclaration des locations saisonnières de tourisme :</b>  <b>Délibération n° 2024-03-016</b></p> <p>Dans le but de simplifier et d'homogénéiser ces démarches à l'échelle du Cotentin, l'Agglomération a souhaité mettre gracieusement à la disposition des communes la solution « DECLALOC CERFA ». Ce service est gratuit pour les communes, il est seulement nécessaire d'établir une convention entre l'Agglomération du Cotentin et chaque mairie volontaire. Il est donc proposé au Conseil d'adhérer à cette convention.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	Adopté à l'unanimité.
007	<p><b>Modification de l'étude de l'impact fiscal de création de commune nouvelle :</b>  <b>Délibération n° 2024-03-017</b></p> <p>Compte tenu du retrait de la commune de Sainte-Geneviève de ce projet et de la demande de la commune de Réville de s'associer à ce projet, il est proposé au Conseil de solliciter de la DGFIP une analyse de l'impact fiscal sur 3 options possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune nouvelle : Anneville en Saire, Montfarville,</li> <li>• Commune nouvelle : Anneville en Saire, Montfarville, Réville,</li> <li>• Commune nouvelle : Montfarville, Réville.</li> </ul> <p>La proposition est approuvée par 13 voix pour (MM. Jean-Marie Rocques, Dominique Martin, Patrick Sablé, Claude Ledoublée, Florian Poussard, Mme Josiane Delaplanque, MM. Yvann Delaplanque, Jérôme Joly, Henry Delaplace, Jérôme Meurie, Jean-Claude Ledoublée, Mmes Martine Léger, Virginie Godan), 1 voix contre (M. Dominique Delbecque).</p>	Adopté, 13 voix pour, 1 voix contre.

**Délibération n° 2024-03-018 - Compte-rendu des délégations données au Maire :**

	Date de signature	Objet – Montant HT	Entreprise
008	14/02/2024	Devis n° D0933 du 30/01/2024 – Tarifs de débroussaillage des VC et CR 2024 – 94 heures à 53.50 €- total 5 029 €	ACL 50760 Réville
	15/02/2024	Devis n° 2494229 du 15/02/2024 pour la fourniture de produits d'entretien – 794 €	L'ARTISANNERIE 18203 St-Amand-Montrond
	15/02/2024	Devis n° 2495229 du 15/02/2024 pour la fourniture de bureau et papeterie – 366.24 €	LE VERDIER 18203 St-Amand-Montrond

19/02/2024	La Manche Libre – Renouvellement abonnement annuel – 88.15 €	LA MANCHE LIBRE 50000 Saint-Lô
19/02/2024	Renouvellement de l'adhésion à la campagne de lutte contre le frelon asiatique – Convention triennale 2024-2026 du 25/01/2024 - Cotisation annuelle 2024 - 60 €	FDGDON 50180 Saint-Gilles
29/02/2024	COS NORMAND (anciennement CDAS 50) – Renouvellement de l'adhésion annuelle – Cotisation 1 407.12 € (pas de TVA)	COS NORMAND 50000 Saint-Lô

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h44.

Le Maire  
Jean-Marie Rocques